



Club sportif et artistique de la Défense
ECOLE DU GENIE D'ANGERS
Section équitation
Tél : 02.41.68.75.24

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – Règlement intérieur de référence

La section « équitation » est soumise au règlement intérieur du CSAD de l'école du Génie.

Article 2 – Objectif de la pratique

La section équitation a pour but de développer l'aisance à cheval ou à poney ainsi que les gestes moteurs propres à l'apprentissage de l'équitation.

Article 3 - Encadrement

Responsable : ADC NADAUD Marion

Adjoint /animateur : SGT BRAUD Thomas

Article 4 – Jours et Horaires

Fonctionnement de la section hors vacances scolaires :

Lundi 07h45 à 21H30

Mardi 07h45 à 21H30

Mercredi 07h45 à 18H00

Jeudi 07h45 à 21H30

Vendredi 07h45 à 12h00

Samedi 08h à 14h00

Dimanche compétition

Pendant les vacances scolaires, la section équestre fonctionne :

Du lundi ou jeudi : 07h45 à 17h30

Vendredi, samedi : 07h45 à 12H00

Pas de cours les jours fériés

Lieu d'activité : section équestre militaire quartier Berthezène

Article 5 – Tarifs, paiements et remboursements

5.1 – Tarifs

Le détail des tarifs figure en annexe 1.

5.2 - Paiements

a. Inscription

Lors de l'inscription, le paiement est effectué intégralement.

Si vous souhaitez payer en plusieurs fois, le secrétariat se charge de garder tous les chèques et de les encaisser le mois convenu.

b. Concours, stage, cours en autonomie ou tout autre événement

Concernant ces catégories, **le paiement de la manifestation / évènement s'effectue avant le jour J**. Paiement de préférence par virement avec pour libellé le nom et prénom du cavalier, la date et la ville du concours ou bien la date du stage avec la mention du niveau, ou la date et le nom de la manifestation.

ex : M Dupond stage galop3 du 4 au 6 avril 24 / M Dupond CSO-CCE du 5 mai 24 à Vernoil / M Dupond fête du club.

Si le jour de la manifestation/évènement, le règlement n'a pas été effectué, le cavalier ne pourra pas y participer. Il sera tout de même redevable de l'engagement.

De plus, si un engagement a été réglé par le CSAD mais que le cavalier ne s'est pas présenté, la somme de l'engagement sera dû.

Si le paiement est effectué par virement le jour J, une preuve doit être apportée auprès de l'encadrant en charge de la journée.

5.3 - Remboursements

Les demandes de remboursement des licences fédérales ne sont en aucun cas étudiées.

Compte tenu du nombre de places limitées, l'inscription à la section ne pourra être rompue en cours d'année sauf sur avis médical avec comme justificatif un certificat de votre médecin traitant.

Suite à une inaptitude, sur présentation d'un justificatif médical, le remboursement est le suivant :

Cotisation annuelle :

- La cotisation à la SEM : 2/3 avant le 31 décembre et 1/3 à partir du 1^{er} janvier.
- Aucun remboursement à partir du 1^{er} avril.

Cotisation trimestrielle :

- Tout trimestre entamé est dû ;
- Trimestre à venir non-entamé sera remboursé de moitié

Article 6 – Inscriptions

Les conditions d'admission sont les suivantes :

1. Personnels d'active et en retraite de la garnison d'Angers et leurs familles ;
2. Les personnels civils relevant du ministère de la défense et leurs familles ;
3. Les personnels civils recommandés par un membre de la communauté défense.

L'inscription ne sera effective que lorsque tous les documents demandés seront remis au secrétariat accompagné du règlement complet. (voir site du club www.csad-angers.com).

Tous les cavaliers du CSAD doivent être licenciés à la FFE.

Article 7 – Règles de sécurité et d'accès à la SEM

Les membres de la SEM se doivent de **respecter les règles de discipline et de sécurité** en vigueur dans l'enceinte militaire. **Tout contrevenant pourrait se voir retirer son autorisation d'accès à la SEM.**

L'accès à la section équestre est interdit à tous membres (en dehors des propriétaires) sans la présence d'un personnel de la SEM.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Les membres de la SEM doivent s'efforcer de ne pas gêner les personnels militaires mis à la disposition de la Section, dans l'exécution de leurs tâches et **ne doivent fréquenter que les locaux de la SEM mis à leur disposition** à l'exclusion des locaux de service (salle des EVAT).

Les élèves mineurs doivent être accompagnés jusqu'aux écuries.

Article 8 – Règles du cavalier

Les cavaliers doivent être présents ½ heure avant et après le cours pour préparer et s'occuper de son cheval/poney.

La tenue doit être correcte, sobre, et soignée :

- Le port de la bombe est obligatoire ;
- Bottes d'équitation, pantalon d'équitation ;
- Les mini-chaps de couleur noire sont acceptées ;
- Les chaps ne sont pas autorisés dans les reprises ;
- Le jeans et le débardeur sont interdits.

Le moniteur est défini par les enseignants et ne peut faire l'objet d'aucun changement sans leur accord préalable.

Le rattrapage d'un cours sera possible uniquement sur présentation d'un certificat médicale et sous réserve de disponibilité.

Les harnachements et matériels personnels ne peuvent être utilisés qu'après accord avec les enseignants.

Les **règles élémentaires de politesse et de courtoisie** sont à observer en toutes circonstances, aux écuries et sur les lieux de travail des chevaux.

ANNEXE 1 : TARIFS INSCRIPTION EQUITATION

Membres de droits :

Moins de 18 ans

❖ Licence FCD : 46€
❖ Cotisation section : 70€
❖ Licence FFE : 29€
❖ Cours par trimestre : 115€ soit 345€
Total pour l'année : 490€

Si 2^{ème} inscrit

❖ Licence FCD : 46€
❖ Cotisation section : 50€
❖ Licence FFE : 29€
❖ Cours par trimestre : 100€ soit 300€
Total pour l'année : 425€

Si 3^{ème} inscrit

❖ Licence FCD : 46€
❖ Cotisation section : 50€
❖ Licence FFE : 29€
❖ Cours par trimestre : 85€ soit 255€
Total pour l'année : 380€

Plus de 18 ans

❖ Licence FCD : 46€
❖ Cotisation section : 70€
❖ Licence FFE : 40€
❖ Cours par trimestre : 115€ soit 345€
Total pour l'année : 501€

Si 2^{ème} inscrit

❖ Licence FCD : 46€
❖ Cotisation section : 50€
❖ Licence FFE : 40€
❖ Cours par trimestre : 100€ soit 300€
Total pour l'année : 436€

Si 3^{ème} inscrit

❖ Licence FCD : 46€
❖ Cotisation section : 50€
❖ Licence FFE : 40€
❖ Cours par trimestre : 85€ soit 255€
Total pour l'année : 391€

Membres associés :

Moins de 18 ans

❖ Licence FCD : 81€
❖ Cotisation section : 80€
❖ Licence FFE : 29€
❖ Cours par trimestre : 185€ soit 555€
Total pour l'année : 745€

Si 2^{ème} inscrit

❖ Licence FCD : 61€
❖ Cotisation section : 60€
❖ Licence FFE : 29€
❖ Cours par trimestre : 165€ soit 495€
Total pour l'année : 645€

Si 3^{ème} inscrit

❖ Licence FCD : 61€
❖ Cotisation section : 60€
❖ Licence FFE : 29€
❖ Cours par trimestre : 155€ soit 465€
Total pour l'année : 615€

Plus de 18 ans

❖ Licence FCD : 81€
❖ Cotisation section : 80€
❖ Licence FFE : 40€
❖ Cours par trimestre : 185€ soit 555€
Total pour l'année : 756€

Si 2^{ème} inscrit

❖ Licence FCD : 61€
❖ Cotisation section : 60€
❖ Licence FFE : 40€
❖ Cours par trimestre : 165€ soit 495€
Total pour l'année : 656€

Si 3^{ème} inscrit

❖ Licence FCD : 61€
❖ Cotisation section : 60€
❖ Licence FFE : 40€
❖ Cours par trimestre : 155€ soit 465€
Total pour l'année : 626€

BABY PONEY (4-5 ANS)

Membre de droit : 121€

- ❖ Licence FCD : 46€
- ❖ Cotisation section : 35€
- ❖ Carte 5 séances : 40€

Membre associé : 166€

- ❖ Licence FCD : 81€
- ❖ Cotisation section : 35€
- ❖ Carte 5 séances : 50€

TARIFS CSO

Membre de droit :

- 1 cheval : 40€
- 2 chevaux : 60€

Membre associé :

- 1 cheval : 55€
- 2 chevaux : 75€

TARIFS CCE

Membre de droit :

- 1 cheval : 75€

Membre associé :

- 1 cheval : 90€

STAGES VACANCES

Tarifs en fonction de la formule.

Ils seront affichés aux écuries sur le tableau d'inscription au moment des vacances scolaires

COURS A L'HEURE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Membre de droit :

- Chevaux / poneys : 10€

Membre associé :

- Chevaux / poney : 15€